

Virginie GUILLAUMET  
Collectif CULTURES JAZZ  
Association M'PULSE  
Association HUMANITUDE  
3 Bis rue Auguste Vacquerie  
76490 Villequier  
**06 25 27 73 92**  
***Anjiragestion@ gmail.com***

Le 18 mars 2021,

A l'attention de

Monsieur le Premier Ministre  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente je sollicite de votre haute bienveillance tout autant qu'avec la simplicité qui fait de vous un homme accessible et je l'espère attentif, la prise en compte de cette missive sincère et urgente.

Je suis musicienne et représentante d'un collectif de musiciens, de professionnels, bénévoles et sympathisants du monde de la culture, fort de son nombre et de sa diversité, territoriale et de reconnaissance professionnelle, Stars du jazz primées tout autant que des personnes de la culture engagées sur tous les territoires.

Je m'adresse donc à vous bien consciente de la situation sanitaire encore extrêmement délicate et complexe de gestion, de l'usure des soignants mobilisés depuis maintenant plus d'un an sur le front de la protection de la vie, conséquence de la COVID et des dommages collatéraux psychologiques catastrophiques.

Ne déniait à aucun moment la fragilité d'une stratégie vaccinale inconstante, conséquence de l'irrespect des engagements des laboratoires vis-à-vis de leurs clients, des effets secondaires aléatoires de certains vaccins, j'imagine à quel point votre conscience d' élu au service de ses citoyens doit être douloureusement assaillie par cette problématique de crise, jeune de son expérience et incertaine quant à son avenir.

Malgré tout, la vie pour l'ensemble des Français s'est organisée tant bien que mal. Ces Français, dociles et compatissants, acceptant pour leurs enfants et pour eux même, le port du masque obligatoire, les couvre-feux, les confinements, les décisions hebdomadaires instables.

Bien sûr, vous en êtes les premiers informés, les syndicats ont mobilisé leurs forces pour positionner leurs demandes concernant les artistes et techniciens intermittents du spectacle. Ces décisions d'actions sont les leurs et je ne prends pas parti dans des actions définies par Assemblées Générales dans lesquelles nous n'étions pas présents car jamais sollicités.

Nous sommes des artistes indépendants : représentants de labels, producteurs non affiliés, artistes auto-entrepreneurs, organisateurs de festivals, programmeurs de salles privées et notre position est sans aucun doute axée sur le possible et l'impossible.

L'impossible a été défini par le cadre stricte de la loi et repose donc sur des éléments factuels juridiques avancés par l'état. Nos contradictions dans un cadre démocratique ne seraient, si elles le devaient se

motiver que dans le cadre du droit et des institutions judiciaires de recours concernées, opposant alors dans un débat contradictoire nos arguments.

La catégorisation essentiel et non essentiel, a, vous le savez, choqué bon nombre des considérés négativement. J'espère que vous en comprendrez le ressenti et que votre vision ou vos termes évolueront afin de définir des groupes, sans discrimination. Car en effet cette catégorisation est stigmatisante socialement.

L'interdiction de discriminer repose essentiellement sur le principe de l'égalité : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (cf. art. 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948) ». Le principe de l'égalité de traitement représente à la fois l'élément central de la notion idéale de justice et le socle d'un Etat de droit démocratique. Pour les personnes concernées par des mesures étatiques, il n'y a rien de plus difficile à comprendre qu'une différence de traitement qui ne repose sur aucune base logique, c'est-à-dire sur aucun argument de poids et objectif. On parle d'inégalité de traitement lorsqu'un individu ou un groupe d'individus fait l'objet d'un traitement moins avantageux qu'un autre individu ou qu'un autre groupe d'individus, alors qu'il se trouve dans une situation identique ou comparable. Il peut parfois être difficile de définir ce que l'on entend par identique ou non. Cette distinction repose largement sur des appréciations découlant des conceptions et opinions dominantes. Ainsi, il y a encore peu, on considérait comme juste et nécessaire de soumettre les hommes et les femmes à des législations différentes ou à des traitements inégaux. Aujourd'hui encore, il apparaît justifié d'imposer dans certains contextes ou domaines de la vie un traitement différent aux personnes directement liées à l'appartenance à un groupe particulier ou à une caractéristique personnelle spécifique : le sexe, l'origine sociale ou ethnique, la langue, la religion, les convictions politiques, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, etc...

Lorsque l'inégalité de traitement repose sur des caractéristiques distinctives qui « représentent un élément essentiel ou difficilement dissociable, voire indissociable, de l'identité des personnes concernées », celles-ci voient leur existence remise en question et se sentent blessées dans leur dignité.

Je ne m'attarderai pas sur l'ensemble des éléments juridiques retenus, des conventions, des accords internationaux, européens, nationaux et donc des points juridiques susceptibles de condamnations si poursuite il y avait. Je ne suis pas procédurière, mais je défends des droits fondamentaux, nécessaires à l'équilibre d'une démocratie, si cela est **essentiel**.

Plusieurs types de procédures et saisines auraient pu faire valoir des droits en ce sens : Plainte pour non-assistance à personne en danger, référé liberté pour l'interdiction de travailler, recours auprès des institutions d'état, cours européennes et internationales. Mais à quoi bon rentrer dans un système d'attaque quand il suffit d'en discuter sereinement, en toute intelligence, dans une commission Culture, au même titre qu'il existe une commission Scientifique et de confronter les deux commissions afin d'être en tête à tête avec les responsables décisionnaires. Vous voyez, Monsieur le Premier Ministre, je ne souhaite que le dialogue et des propositions cohérentes de sortie de crise.

Je représente comme vous avez pu le voir en en-tête des associations et collectifs d'artistes et d'acteurs de la culture.

Le deux février dernier, j'ai adressé un courrier recommandé à Madame la Ministre de la Culture. Courrier envoyé en copie aux organismes de gestions de droits des artistes, ainsi qu'au centre national de la Musique. La SACEM, la Spédidam, l'ADAMI nous a répondu. Les institutions publiques, Ministère de la culture et CNM, n'ont à ce jour toujours pas répondues.

Je vous laisse juge de cette situation.

J'ai également adressé un courrier au président de l'association des Maires de France, le 10 mars dernier.

Au-delà de la situation catastrophique économique de l'ensemble du secteur de la culture, c'est le moral qui est affecté avec le sentiment d'une condescendance insoutenable. Vécu comme un mépris de l'état que de ne considérer **essentiel** ou **non essentiel** les différents secteurs économiques et donc d'en catégoriser les intervenants, nous ne nous sommes, nous Artistes, pas démobilisés, habitués depuis longtemps au traitement dévalorisant de la société.

Affublés par certaines presses de titres racoleurs, tendant à démontrer notre assistanat ou encore notre profit de chômeur, il a fallu longtemps faire preuve de volonté et de persévérance pour obtenir une reconnaissance justifiée tant au niveau des salaires que des statuts.

Tout le monde n'a pas cette reconnaissance et c'est donc pour la majeure partie l'enseignement qui devient alors notre pain quotidien.

Le Monde des artistes a évolué en conséquence des options économiques.

Le poids économique de la culture s'élève à 47 milliards d'euros annuel. Ce montant représente 2,3% de l'économie française, un pourcentage relativement stable car le poids économique, rappelons-le, est calculé en mesurant la valeur produite par chacune des branches culturelles. Le spectacle vivant avec la musique est troisième derrière l'audiovisuelle et l'édition.

Un autre chiffre très intéressant, c'est le nombre de personnes travaillant dans la culture en France : 670 000, soit 2,7% de la population active. Ce qu'il faut souligner c'est qu'un tiers sont des travailleurs indépendants.

Enfin, un dernier chiffre également important à vous donner est le nombre d'entreprises culturelles en France : 150 000 ! C'est-à-dire 6,6% du nombre total des entreprises. Ce sont elles qui sont pour la plupart aujourd'hui violemment impactées par le confinement.

L'étude du cabinet de conseil Oxford Economics, réalisée pour le compte de la Fédération internationale de l'industrie du disque, s'est concentrée uniquement sur le poids économique de la musique.

Un secteur qui représente en 2018 deux millions d'emplois. Un chiffre tout sauf anodin. L'étude révèle aussi que la contribution du secteur musical à l'économie européenne était de 81,9 milliards d'euros. Le but de cette étude est clairement de montrer à l'Europe le poids du secteur musical, dont les recettes fiscales équivalent à presque 20% de l'ensemble du budget de l'Union européenne.

Leur parution tombe en plein dans le contexte de la crise sanitaire, avec dans la plupart des pays européens l'interdiction pour les lieux culturels d'accueillir du public.

Ces études montrent déjà que ce secteur pèse en terme économique et aussi qu'il est riche en emplois, avec une spécificité : c'est de l'emploi non délocalisable, contrairement à d'autres secteurs d'activité.

Du fait aussi de sa sous-capitalisation, il est intrinsèquement fragile. C'est pour toutes ces raisons que les pouvoirs publics doivent être extrêmement vigilants. L'Europe semble en tout cas commencer à le comprendre en voulant augmenter, grâce au plan de relance, le budget d'Europe Creative, le bras culturel de l'Union, de 50%.

On ne peut pas dire de l'Art et de la culture qu'ils sont non essentiels et qu'ils n'apportent rien qui réponde aux besoins matériels de l'organisme ; mais ils sont un moyen de communication entre celui qui crée et celui qui admire ; ils répondent donc au besoin humain le plus spécifique : mettre en commun.

Monsieur le Premier Ministre, je terminerai ma sollicitation par deux citations :

**« Les artistes donnent leur vision du monde. Elle peut être tragique, elle peut être au contraire utopiste mais dans tous les cas les grands artistes ne laissent jamais le monde indifférent et le monde inchangé. » Jacques Toubon**

**« Nous avons l'art pour ne pas mourir de la vérité. » Nietzsche**

Espérant toute votre attention à cette missive et aux différents courriers adressés aux interlocuteurs sollicités précédemment, nous espérons la création d'une Commission Culture ouverte , afin de pouvoir discuter , dans un souci d'équité et de considération , de l'ensemble des statuts des acteurs culturels, de l'avenir du Monde Culturel, afin de mieux entendre les propositions et les solutions à apporter à cette Crise sans précédent qui détruit peu à peu un secteur dont les conséquences seront irrémédiables .

Il est donc **essentiel** de vous mobiliser sur l'état menacé de la Culture et de ses intervenants.

Dans l'attente d'une réponse qui je l'espère ouvrira ce débat de manière favorable, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Virginie Guillaumet